

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 4 juin 2018, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Guillaume Desnoyers, est absent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

1. Chèque de petite caisse pour activités estivales
2. Projet de réfection du rang Séraphine – Présentation au programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

**RÉSOLUTION 06-106-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-107-18
CHÈQUE DE PETITE CAISSE POUR ACTIVITÉS ESTIVALES**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser la signature d'un chèque au montant de 2 500 \$ au nom de petite caisse pour les activités estivales durant la saison 2018.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-108-18

PROJET DE RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE ET AUTRES PRÉSENTATION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (DOSSIER RIRL - 2017 - 724 A DOSSIER RIRL - 2017 - 724 B)

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rouville a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Ange-Gardien autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 06-109-18
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire